



RWE

Projet agrivoltaïque de la Charité

Communes de Fresnes, Sambourg
et Yrouerre

Enquête publique
du 17 septembre au 18 octobre 2025

fresnes-sambourg.parc-solaire.com

Le calendrier prévisionnel du projet agrivoltaïque



Une synergie entre la production d'énergie et l'agriculture

Le projet agrivoltaïque a été co-construit avec l'exploitant actuel afin de prendre en compte ses contraintes, ses attentes, avec une vision prospective sur le futur de l'exploitation durant la durée de vie de l'installation. La distance entre les panneaux et leur orientation ont été concertées afin de s'adapter aussi bien aux engins agricoles qu'au sens de travail de l'agriculteur. Les parcelles continueront d'être cultivées telles qu'elles l'étaient avant la mise en place du projet (en grandes cultures) et conserveront leur usage agricole.

L'installation d'un jeune agriculteur

Le projet agrivoltaïque s'inscrit dans le territoire et va permettre l'installation d'un jeune agriculteur sur une partie des terrains. Les caractéristiques techniques du projet prennent en compte les spécificités des activités agricoles qu'il compte mener sur les terrains.

Un démantèlement encadré par la loi

À la fin de l'exploitation du parc solaire, le démantèlement se fera aux frais de la SAS Parc agrivoltaïque de la Charité, détenue par RWE. L'exécution du démantèlement est garantie par la Loi, mais aussi par la Convention signée entre les propriétaires des terres et la SAS Parc agrivoltaïque de la Charité. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) exigera des garanties financières avant d'attribuer un tarif de revente d'électricité à ce projet.

Le démantèlement du projet est d'ores et déjà pris en compte dans le plan d'affaires : le Parc agrivoltaïque de la Charité gardera une autonomie financière et pourra réaliser les travaux de démantèlement sans apport financier de RWE.



Un projet aux impacts maîtrisés

L'étude environnementale



Écologue / © Coenderf

L'étude faune-flore a été réalisée par le bureau d'études indépendant Envol Environnement, avec plusieurs dizaines de relevés des espèces durant un cycle biologique complet (un an).

La zone de projet comporte peu d'enjeux environnementaux, ceux-ci sont davantage situés en périphérie du site.

Les enjeux sont qualifiés de forts sur les lisières ainsi qu'au niveau des boisements pour les chauves-souris. RWE a donc choisi de reculer les tables photovoltaïques des boisements, pour laisser un espace de plus de 20 m.

Concernant les oiseaux, les enjeux sont qualifiés de faibles sur la partie en culture et modérés pour le boisement.

Finalement, l'ensemble des impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont jugés faibles à très faibles par le bureau d'études grâce aux mesures mises en place pendant les phases de conception, mais également de construction et d'exploitation. Ces mesures (d'évitement et de réduction) visent à adapter le projet à la sensibilité du site, notamment : éviter les zones les plus sensibles, espacer les tables de la lisière des boisements, ajuster le calendrier des travaux pour ne pas perturber la période de reproduction des animaux, et concevoir la centrale solaire en tenant compte des besoins agricoles, tout en pensant aux espèces présentes.



Photomontage depuis le bourg d'Yrouerre



Photomontage depuis la route de Sambourg à Yrouerre

L'étude paysagère



L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études indépendant Encis Environnement. Les visibilités du parc seront fortes au niveau de la route qui mène de Sambourg à Yrouerre. Mais le parc ne sera pas visible des bourgs d'Yrouerre, Sambourg et Fresnes du fait de la topographie des lieux et des boisements présents.

Afin de visualiser la centrale solaire dans le paysage, des photomontages ont été réalisés depuis plusieurs points de vue. Ils seront consultables durant la phase d'Enquête Publique.

L'étude des milieux physique et humain



Cette étude a été réalisée par le bureau d'études indépendant Encis Environnement, et prend notamment en compte les enjeux liés à la présence du captage de Fresnes, mais également la présence des lignes électriques et les contraintes inhérentes à ces installations. Afin d'éviter tout risque, l'implantation des tables a été réalisée en dehors du périmètre de protection éloigné du captage de Fresnes. Différentes mesures seront mises en œuvre lors de la construction afin de minimiser tout risque.

Un projet créateur de valeur pour le territoire

Les bénéfices économiques pour vos collectivités



Comme toute installation, la centrale solaire générera des recettes fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire. De plus, le projet interceptant le chemin communal de Fresnes, une indemnité complémentaire sera mise en place pour l'utilisation de ce chemin.

Les bénéfices des communes seront recalculés chaque année suivant les dispositions fiscales en vigueur ; ils dépendent de la puissance des installations présentes sur chaque commune.

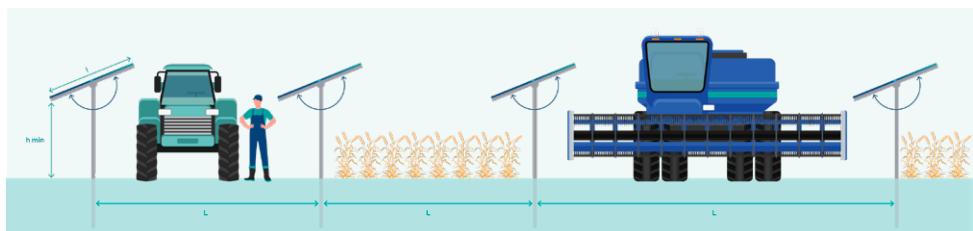
COLLECTIVITÉS	BÉNÉFICES ANNUELS
Commune de Fresnes	11 900 €/an
Commune de Sambourg	8 080 €/an
Communauté de communes du Serein	21 450 €/an
Communauté de communes du Tonnerrois	10 200 €/an

Ce sont environ 845 000 € de retombées pour les communes, sur 40 ans d'exploitation du parc agrivoltaïque.

Les bénéfices pour l'agriculture



Le projet agrivoltaïque de la Charité a été pensé pour et avec ses agriculteurs. La technologie retenue (« trackers » surélevés) prend en compte le type de culture réalisée (grandes cultures de type blé, orge...), mais aussi la présence de terres caillouteuses, de faible épaisseur.



Le projet agrivoltaïque apportera plusieurs services à l'agriculture :

- adaptation au changement climatique : baisse du stress hydrique, thermique et oxydatif, avec une baisse de l'évapotranspiration et une meilleure rétention de l'humidité du sol ;
- service de protection contre les aléas : protection contre le gel et les canicules.

Des mesures de compensation agricole sont également prévues. Un montant (validé en CDPENAF) permettra de financer des projets collectifs agricoles sur le territoire. Des échanges sur l'identification de projets sont en cours avec différents organismes.

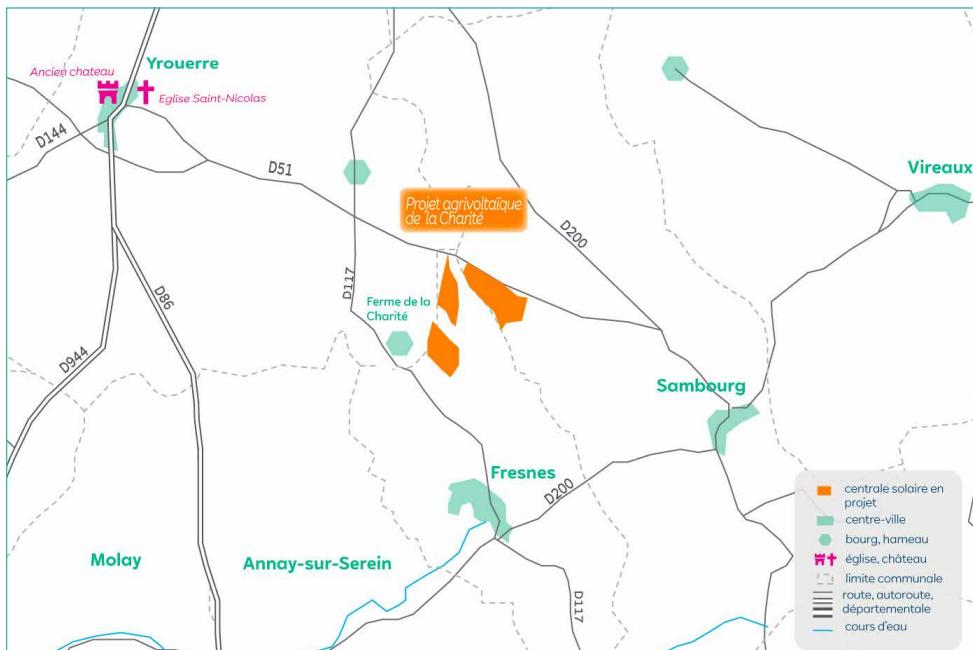
Le projet agrivoltaïque de la Charité

Le mot de la cheffe de projet



« L'enquête publique est une étape majeure pour ce projet agrivoltaïque dont l'implantation a été réfléchie en fonction des enjeux du site. Nous vous encourageons à consulter le dossier d'enquête publique afin de connaître les détails du projet et d'émettre votre avis. »

Magali Romand



9,54
ha

C'est la surface de couverture
des panneaux solaires, soit un taux
de couverture de 32,5%
des 29,4 ha cultivés

2028

C'est la date prévisionnelle
de mise en service
du parc agrivoltaïque
de la Charité

17

MW
(puissance nominale)
Puissance photovoltaïque
potentielle avec un parc
de 29,4 hectares

Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets solaires. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par le commissaire enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, sont pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale. Pour le projet agrivoltaïque de la Charité, l'enquête publique est prévue du 17 septembre au 18 octobre 2025.



Comment participer ?



Comment participer ?

- ✓ **Via le registre sur internet** à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/projet-agrivoltaïque-charite>
- ✓ **Via le registre en mairies** : permanences du commissaire enquêteur en mairies aux dates suivantes :
 - Fresnes | Mercredi 17 septembre de 9h à 12h
 - Yrouerre | Jeudi 25 septembre de 14h à 17h
 - Sambouрг | Jeudi 9 octobre de 9h à 12h
 - Fresnes | Samedi 18 octobre de 9h à 12h
- ✓ **Par courrier postal à la mairie de Fresnes (2, rue de la maison commune, 89310 FRESNES)** en précisant « M. le Président de la Commission d'enquête - Enquête publique parc solaire de la Charité »
- ✓ **Par courrier électronique** à l'adresse : projet-agrivoltaïque-charite@mail.registre-numerique.fr
En précisant dans l'objet du mail :
« Enquête publique – Observations – Parc solaire de la Charité »

Contact Magali Romand

Cheffe de projets solaires
magali.romand@rwe.com